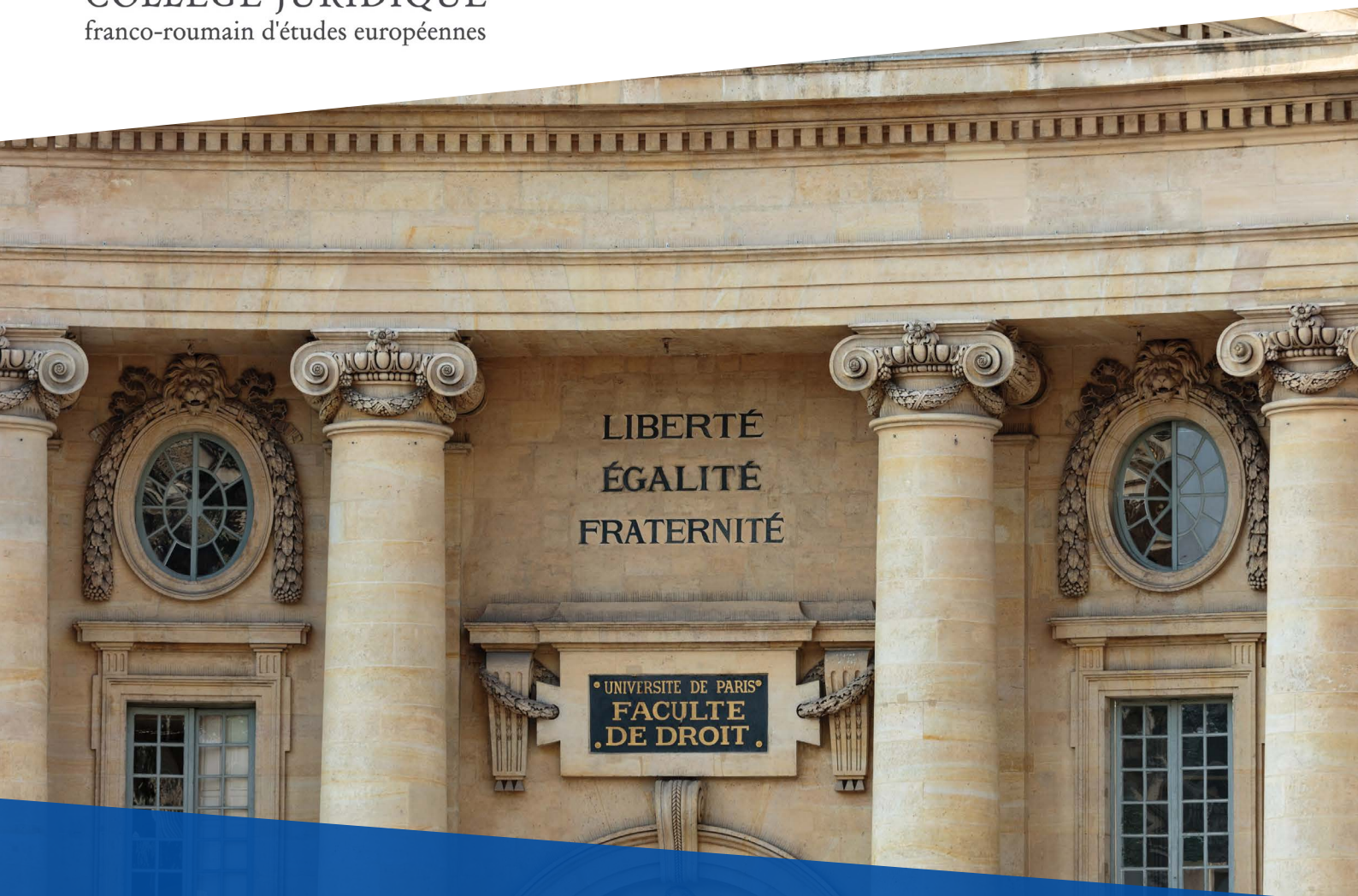




COLLÈGE JURIDIQUE
franco-roumain d'études européennes



La Sorbonne à Bucarest L'excellence par le Droit




UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Consortium
d'appui au
Collège juridique
- 13 universités françaises -

Formations soutenues par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international,
l'Ambassade de France en Roumanie et l'Institut Français de Roumanie.



**INSTITUT
FRANÇAIS**
ROUMANIE





Michel Verpeaux,

Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Directeur scientifique du Collège juridique franco-roumain
d'études européennes pour l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

20 ans !

Le plus bel âge de la vie, dit-on.

Le Collège juridique franco-roumain d'études européennes fête cet anniversaire en 2015.

Créé dans la perspective de l'intégration de la Roumanie dans l'Union européenne, cette institution a su s'adapter au contexte nouveau du XXIème siècle.

Le Collège se caractérise par la délivrance de diplômes de l'Université de Bucarest et de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I).

Cette dernière Université dirige le Consortium d'appui du Collège, qui regroupe, outre Paris I, douze universités françaises prestigieuses.

Le Collège prépare les étudiants à la Licence et au Master, mais aussi au Doctorat. Un Institut juridique francophone doctoral et post-doctoral a été intégré au Collège. La collaboration entre cet Institut et les Ecoles doctorales des Universités françaises assure l'organisation de séminaires doctoraux et la préparation de thèses en co-tutelle.

Le Ministère des Affaires étrangères français, l'Ambassade de France et l'Institut Français de Roumanie soutiennent très activement cette formation, exemple unique de coopération universitaire de la France avec un autre pays.

Le Collège a pour vocation d'être une formation d'excellence pour les cabinets d'avocats les plus renommés, pour les professions judiciaires et pour les fonctions de juriste d'entreprise. Il forme aussi les futurs hauts fonctionnaires de l'administration roumaine, européenne et internationale.

Le Président de la Roumanie a distingué par deux fois le Collège juridique, en le décorant de l'Ordre national du mérite culturel, en 2009 au rang de Chevalier et, en 2015, au rang d'Officier.



Corneliu-Liviu Popescu

Directeur de l'Institut juridique francophone doctoral et post-doctoral du Collège juridique

Le XXème anniversaire du Collège juridique franco-roumain

Le Collège juridique franco-roumain d'études européennes de Bucarest est le fruit d'une coopération institutionnelle d'exception entre la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest et l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, les autres Universités françaises membres du Consortium d'appui et le Ministère français des Affaires Étrangères.

Créé en 1995, ses pères fondateurs sont Messieurs les Professeurs Yves Jégouzo, Président de l'Université Paris 1, et Corneliu Bîrsan, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest.

Devenu depuis longtemps une structure d'élite de la Faculté de Droit, le Collège assure une formation académique juridique d'excellence, de la Licence 1 jusqu'au Master 2, double diplômante (Paris 1 et Bucarest). En outre, l'Institut juridique francophone doctoral et post-doctoral du Collège facilite l'activité des doctorants en co-tutelle et développe d'autres activités de collaboration entre les Écoles doctorales des Universités membres du Consortium.

Les étudiants du Collège ont la chance de profiter des meilleurs professeurs des Universités françaises. Ce sont les cultures juridiques française, roumaine et européenne qui se mélangent dans la formation des juristes francophones de Roumanie, tout en sachant que l'enseignement est centré sur nos valeurs fondamentales communes: démocratie, Etat de droit et droits de l'homme.

J'ai le privilège de faire partie des "dinosaures" du Collège, une espèce en voie d'extinction, car j'ai enseigné au Collège sans interruption depuis sa création, donc depuis 20 ans. J'ai connu toutes les générations d'étudiants de Licence et de Master, car j'ai donné des cours en Licence dès la première année d'existence du Collège et en Master dès son ouverture, tout en dirigeant la structure doctorale dès sa naissance.

J'ai eu le privilège de collaborer avec tous les dirigeants roumains du Collège : ses co-Directeurs roumains (Mesdames et Messieurs les Professeurs Corneliu Bîrsan, Claudia Moarcas-Costea, Valerian Cioclei et Elena Simina Tănăsescu, avant d'exercer moi-même ces fonctions), les Doyens successifs de la Faculté de Droit (Messieurs les Professeurs Corneliu Bîrsan, Viorel Mihai Ciobanu et Flavius Antoniu Baias) et les Recteurs de l'Université de Bucarest (Messieurs les Professeurs Emil Constantinescu, Ioan Mihailescu, Ioan Panzaru et Mircea Dumitru), chacun prouvant un attachement sans faille au développement du Collège. Je suis certain de ne faire aucune erreur en incluant dans l'équipe "roumaine" du Collège ses secrétaires généraux successifs (Mesdames et Messieurs Emmanuel Vergne, Damien Romestant, Anne-Elisabeth Gautier-Budai, Gildas Fresneau, Damien Bouvier et Rhoda Serban), tou(te)s des grand(e)s ami(e)s de la Faculté et de la Roumanie, sans lesquels l'existence même du Collège est impossible à imaginer.

Le Droit français et le Droit européen, la langue juridique et la culture juridique françaises sont aujourd'hui indestructiblement liés au Collège juridique franco-roumain d'études européennes de Bucarest. Vivat, crescat, floreat !

Présentation

Présentation générale

Fondé en 1995, le Collège juridique franco-roumain d'études européennes est le fruit d'un partenariat scientifique d'excellence entre la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest et un consortium d'universités françaises coordonné par Paris I Panthéon-Sorbonne. Lieu de l'élite universitaire francophone, il propose des enseignements en droit, en français et en roumain, avec une spécialité en droit comparé, droit international et droit européen, particulièrement axés sur le droit des affaires et le droit institutionnel.

Ses étudiants peuvent y obtenir :

• **Les diplômes de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne :**

- Licence en droit (sanctionnant trois années d'études de droit),
- Maîtrise en droit international et européen des affaires, dit « Master 1 » (à l'issue de la quatrième année d'études de droit),
- Master 2 en droit international et européen des affaires (cinquième année d'études de droit),
- Doctorat en droit (thèse en co-tutelle avec l'Université de Bucarest, dans le cadre de l'Institut juridique francophone doctoral et post-doctoral du Collège juridique).

• **Les diplômes de l'Université de Bucarest :**

- Licence en droit (à l'issue de la quatrième année de droit),
- Master en droit international et européen des affaires (à l'issue de la cinquième année d'études de droit),
- Doctorat en droit (à la suite d'une thèse en co-tutelle avec l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, dans le cadre de l'Institut juridique francophone doctoral et post-doctoral du Collège juridique).

• **Le Doctorat en droit de l'une des treize universités françaises du Consortium d'appui au Collège** (Paris I, Aix-Marseille, Bordeaux, Evry, Lille II, Montpellier, Orléans, Paris II Panthéon-Assas, Paris Ouest Nanterre, Poitiers, Reims, Rennes I, et Strasbourg) : thèses en co-tutelle avec l'Université de Bucarest, dans le cadre de l'Institut juridique francophone doctoral et post-doctoral du Collège juridique.

Selon une étude réalisée en mars 2014, environ 60% des diplômés deviennent avocats, magistrats, ou juristes de grandes entreprises, et 25% d'entre eux rejoignent la haute fonction publique roumaine (diplomatie, affaires européennes...), internationale ou européenne. D'autres encore poursuivent une carrière d'enseignant-chercheur au sein d'universités de renom, en Roumanie, en France ou ailleurs (Collège d'Europe de Bruges, King's College de Londres, Boston College...).



Le Palais de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest



L'Université Paris I Panthéon - Sorbonne, Ecole de Droit de la Sorbonne



L'Aula Magna de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest

Des liens franco-roumains forts et anciens

En 1864, après avoir adopté le Code de commerce et le Code pénal français, la Roumanie adopte le Code civil des Français dans l'enthousiasme de l'élite francophone et francophile du pays, sous le fait d'une profonde influence culturelle française, s'expliquant notamment par le patrimoine juridique commun hérité du Droit romain. Les liens entre les juristes français et roumains remontent donc à fort longtemps, amenant tout naturellement, dès cette époque, une coopération universitaire extrêmement riche entre la Faculté de Droit de Paris et la Faculté de Droit de Bucarest.

La Roumaine Sarmiza Bîlcescu, première femme européenne docteur en droit pour sa thèse soutenue en 1890 à la Faculté de Droit de Paris, et première femme avocate en Europe, en est le symbole le plus connu.

L'après 1989 : l'excellence française à Bucarest

Le premier homme politique occidental à se rendre en Roumanie après la chute du communisme est Monsieur Robert Badinter, dont la famille est originaire de Bessarabie.

Particulièrement célèbre, entre autres, pour son combat pour l'abolition de la peine de mort (obtenue en 1981), il est, à l'époque de sa venue en Roumanie, Président du Conseil constitutionnel français et Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (il demeure aujourd'hui une personnalité de premier plan du monde juridique et politique. La promotion 2003 de I, les promotions 2009-2011 de l'Ecole Nationale d'Administration - ENA -, 2011-2016 de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, 2013-2014 de l'Ecole Française du Barreau, et 2011-2014 du Magistère de Droit des activités économiques de Paris I Panthéon-Sorbonne, portent ainsi son nom).

Au début des années 1990, Monsieur Badinter s'engage fortement pour le développement de la coopération franco-roumaine dans le domaine

du Droit, plaçant naturellement l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne au cœur de cette coopération. Il participe ainsi, en 1991, avec Gérard Conac, également Professeur à Paris I, à l'élaboration de la Constitution de la Roumanie, et il œuvre pour que des formations juridiques franco-roumaines soient mises en place.

C'est ainsi que naît, en 1994, avec l'appui des plus hautes autorités roumaines et françaises, et grâce à l'implication de Monsieur Gérard Conac, Professeur à l'Université Paris I, l'Institut Henri Capitant de droit des affaires et de la coopération internationale.

Au sein de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest, l'Institut accueille les jeunes diplômés roumains les plus prometteurs, auxquels il délivre un Diplôme Universitaire de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Monsieur Bogdan Aurescu, actuel Ministre roumain des Affaires étrangères, Monsieur Cătălin Predoiu, avocat et homme politique roumain, ou encore Monsieur Corneliu Liviu Popescu, avocat et Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest, font partie de ces jeunes diplômés.

Le succès de l'Institut est tel que, dès 1995, le Collège juridique franco-roumain d'études européennes, fondé par Monsieur Corneliu Bîrsan (alors Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest) et par Monsieur Yves Jégouzo (alors Président de l'Université Paris I), ouvre ses portes.

L'Institut est intégré au Collège, et ce ne sont plus une, mais cinq années de formation qui sont proposées.

En 2005, processus de Bologne oblige, l'Institut Capitant est remplacé par le Master 2 du Collège juridique. Puis l'échelon doctoral se développe, aboutissant à la création, en 2014, de l'Institut juridique francophone doctoral et post-doctoral du Collège juridique.

Le Collège accueille aujourd'hui en moyenne 250 étudiants par an, qui bénéficient d'une formation approfondie en droit comparé, en droit international et en droit de l'Union européenne. La plupart de ses diplômés entament ou poursuivent aujourd'hui de brillantes carrières.

Si les diplômes obtenus sont ceux de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, l'appui d'un consortium est nécessaire aux activités du Collège.

Les universités françaises les plus prestigieuses sont membres de ce Consortium, qui continue d'intégrer de nouvelles venues désireuses elles aussi de participer à ce projet d'envergure.

Les membres du Consortium sont les universités Paris I, Aix-Marseille, Bordeaux, Evry-Val-d'Essonne, Lille 2 Droit et Santé, Montpellier, Orléans, Paris II Panthéon-Assas, Paris Ouest Nanterre La Défense, Poitiers, Reims Champagne-Ardenne, Rennes I, et Strasbourg).



Première place au Concours International d'Arbitrage de Paris (Sciences-Po) 2015

Une reconnaissance unanime

Le Collège, lieu d'élite universitaire, salué pour la qualité de ses enseignements « à la française » est aujourd'hui renommé, non seulement au sein des milieux académiques et professionnels roumains et français, mais aussi bien au-delà, grâce, notamment, à la qualité de ses formations, internationalement reconnues, et à celle de ses étudiants.

Ces derniers se distinguent au sein des formations prestigieuses que, souvent, ils intègrent après le Collège, en France, en Roumanie, ou ailleurs (Collège d'Europe de Bruges et de Natolin, Harvard...). Ils remportent régulièrement les premières places dans les concours internationaux de procès simulés les plus renommés (Concours René Cassin sur l'application de la Convention européenne des droits de l'homme, Concours d'arbitrage internationale de Paris...), et représentent, dans les hautes fonctions qu'ils occupent une fois diplômés, le succès de la formation du Collège juridique.

Il y a quelques années, le Président de la République de la Roumanie a tenu à souligner la réussite académique du Collège en lui accordant le titre de Chevalier de l'Ordre National du Mérite Culturel le 27 Novembre 2009.

Depuis, le Collège est devenu un véritable pôle d'excellence scientifique, combinant activités de recherche et de formation à la recherche (avec l'appui, depuis 2014, de son Institut juridique francophone doctoral et post-doctoral, et en collaboration avec l'Ecole doctorale de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest).

Certains de ses anciens étudiants sont maintenant enseignants-chercheurs au sein de prestigieuses Universités européennes ou américaines, et les échanges entre professeurs roumains de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest et français des Universités du Consortium se développent considérablement, mettant particulièrement en valeur, en dehors des frontières de la Roumanie, la qualité des professeurs de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest (Professeurs invités, Habilitation à Diriger des Recherches délivrée par l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne...).

Pour toutes ces raisons, le Collège juridique s'est vu de nouveau distingué par le Président de la Roumanie, qui l'a décoré, le 11 mai 2015, du titre d'Officier de l'Ordre du Mérite Culturel, catégorie H « Recherche scientifique ».



Première décoration du Collège dans l'Ordre National du Mérite

Le Consortium d'appui

Si les diplômes français délivrés par le Collège juridique sont ceux de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, les universités françaises les plus prestigieuses sont membres de son Consortium d'appui.

Ces dernières soutiennent les activités du Collège, notamment en permettant aux étudiants de bénéficier de leurs plus éminents enseignants (qui effectuent des missions d'enseignement de cours magistraux au Collège), et en fournissant la Bibliothèque française de Droit du Collège.

Les universités du Consortium accueillent, par ailleurs, des étudiants du Collège juridique ainsi que des chercheurs de l'Institut juridique francophone doctoral et post-doctoral ou de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest souhaitant effectuer des séjours d'études - Erasmus, Master - ou de recherche en France. Elles invitent également régulièrement des professeurs de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest pour des programmes de recherche communs, des séminaires et conférences de niveau Master, Doctorat ou Post-doctorat.



Les formations

Licence et Master - présentation générale

Deux diplômes simultanément

Le Collège Juridique offre un cursus intégré qui permet l'obtention de deux diplômes simultanément. Les étudiants du Collège sont inscrits à l'Université de Bucarest et à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Ils suivent des cours en français dispensés par des professeurs et chargés de travaux dirigés issus, pour la plupart d'entre eux, des Universités du Consortium, mais aussi, en parallèle, le cursus roumain de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest.

Afin d'éviter que leur programme soit trop chargé, les étudiants du Collège peuvent, s'ils le souhaitent, être dispensés de certains cours roumains, dont l'équivalent est enseigné en français au Collège juridique. La liste des matières considérées équivalentes (deux à quatre matières par année de formation) est fixée chaque année.

Le parcours académique des étudiants du Collège juridique est sanctionné par le diplôme roumain de Licență de l'Université de Bucarest, et par les diplômes de Licence, Maîtrise et Master 2 de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne.

Les diplômes français de Licence et Maîtrise (Master 1) sont délivrés en tenant compte des notes obtenues à certaines matières enseignées dans le cursus normal de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest (dites : « matières roumaines » du cursus du Collège juridique). Tel n'est pas le cas pour le Master 2, où la formation est dispensée exclusivement en français.

	Diplôme français	Diplôme roumain
1 ^{ère} année	Licence en droit 3 ans	Licență en droit 4 ans
2 ^{ème} année		
3 ^{ème} année		
4 ^{ème} année	Maîtrise en droit international et européen des affaires dite : « Master 1 » 1 an	
5 ^{ème} année	Master 2 en droit international et européen des affaires 1 an	Master en droit international et européen des affaires 1 an



L'Amphithéâtre Basilescu, Collège juridique - Bucarest

Dans le système français :

- le diplôme de Licence s'obtient après trois ans d'études,
- le diplôme de Maîtrise, couramment nommé « Master 1 », est délivré après la quatrième année d'études,
- le diplôme de Master, couramment nommé « Master 2 », est obtenu après la cinquième année d'études.

Dans le système roumain :

- le diplôme de Licență s'obtient après quatre ans d'études,
- le diplôme de Master s'obtient après la cinquième année d'études.



L'entrée de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest

Une spécialité en droit comparé, droit international et droit européen institutionnel et des affaires

La formation est organisée autour d'une spécialité triple : le droit comparé, le droit international et le droit européen institutionnel et des affaires. Les matières fondamentales du cursus, enrichies de travaux dirigés (séminaires approfondis spécifiques au système français) correspondent à ce profil.

C'est un parcours progressif et cohérent qui est proposé aux étudiants, leur permettant d'acquérir, dans un premier temps, la maîtrise des concepts fondamentaux, puis dans un second temps, et en particulier au niveaux Master 1 et Master 2, une véritable spécialisation.

Les enseignements sont délivrés selon la méthodologie traditionnelle française. Les étudiants sont entraînés à commenter, débattre, critiquer, en adoptant un point de vue clair et démonstratif. Ils sont initiés à l'importance d'une rédaction synthétique et percutante : c'est l'enjeu des travaux dirigés et des exercices de commentaires d'arrêt, dissertations et cas pratiques du système pédagogique français.

Ne sont décrits, dans les pages suivantes, que les enseignements donnant lieu à la délivrance des diplômes de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne : des enseignements complémentaires doivent être suivis à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest (les quatre premières années) pour la délivrance du diplôme de Licență en droit (pour le cursus de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest, voir www.drept.unibuc.ro).

La Licence en droit de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Chacune des trois années de Licence donne lieu à 60 crédits universitaires (ECTS).

Matières enseignées :

• Licence 1

Semestre 1 :

- Matière française (enseignée en français au Collège) : introduction au droit (cours magistraux et travaux dirigés), méthodologie et terminologie juridique française (travaux dirigés).
- Matière roumaine (enseignée en roumain à la Faculté de Droit) : politologie ou méthodologie (au choix; cours magistraux), introduction au droit romain (cours magistraux et séminaires), droit constitutionnel (cours magistraux et séminaires).

Semestre 2 :

- Matière française (enseignée en français au Collège) : droit constitutionnel comparé (cours magistraux et travaux dirigés), introduction au droit européen (cours magistraux et travaux dirigés).
- Matière roumaine (enseignée en roumain à la Faculté de Droit) : droit civil - théorie générale (cours magistraux et séminaires), droit romain - théorie des obligations (cours magistraux et séminaires), sociologie du droit ou philosophie (au choix - cours magistraux).

• Licence 2

Semestre 1 :

- Matière française (enseignée en français au Collège) : droit administratif comparé (cours magistraux et travaux dirigés), droit institutionnel de l'Union européenne (cours magistraux et travaux dirigés).
- Matière roumaine (enseignée en roumain à la Faculté de Droit) : droit pénal général I (cours magistraux et séminaires), droit civil – les personnes (cours magistraux et séminaires), finances publiques (cours magistraux et séminaires).

Semestre 2 :

- Matière française (enseignée en français au Collège) : théorie générale des obligations et de la responsabilité (cours magistraux et travaux dirigés), droit des affaires (cours magistraux et travaux dirigés).
- Matière roumaine (enseignée en roumain à la Faculté de Droit) : droit pénal général II (cours magistraux et séminaires), droit fiscal (cours magistraux et séminaires), organisations et relations internationales (cours magistraux et séminaires).



La bibliothèque de la Faculté de Droit - Bucarest

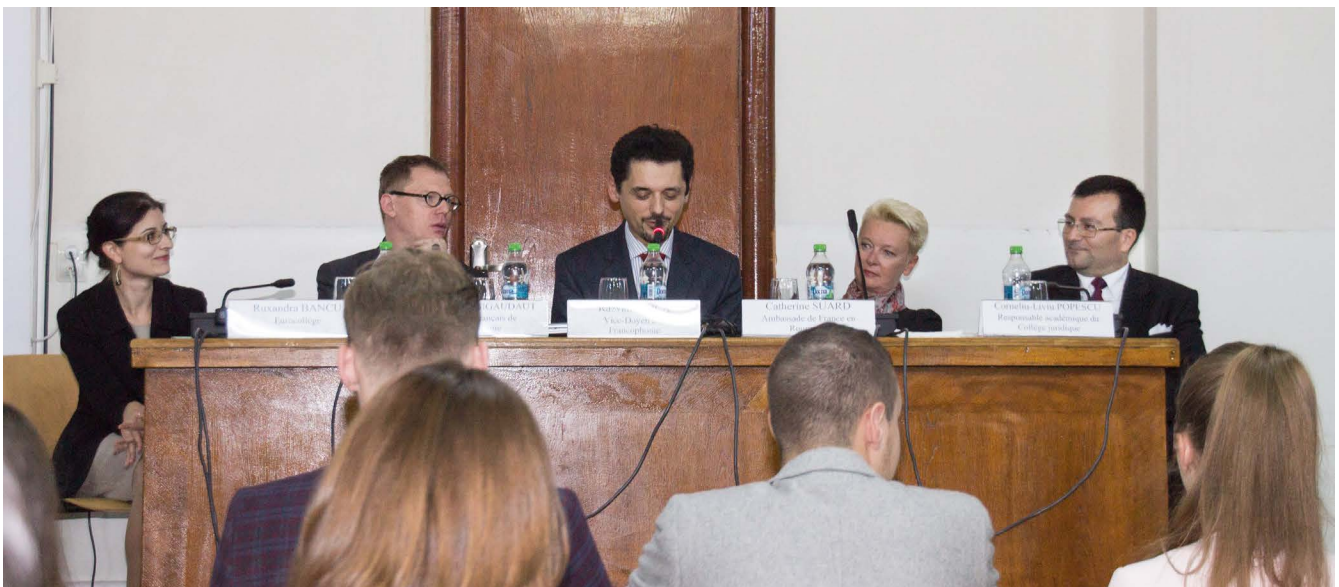
• Licence 3

Semestre 1 :

- Matières françaises (enseignées en français au Collège) : ordre juridique et contentieux de l'Union européenne (cours magistraux et travaux dirigés), droit des sociétés (cours magistraux et travaux dirigés), droit international pénal (cours magistraux).
- Matières roumaines (enseignées en roumain à la Faculté de Droit) : droit de l'environnement (cours magistraux et séminaires), droit pénal spécial I (cours magistraux et séminaires).

Semestre 2 :

- Matières françaises (enseignées en français au Collège) : théorie générale des obligations et de la responsabilité (cours magistraux et travaux dirigés), droit des affaires (cours magistraux et travaux dirigés), droit européen des droits de l'homme (cours magistraux et travaux dirigés), droit du travail (cours magistraux et travaux dirigés), droit pénal européen (cours magistraux).
- Matières roumaines (enseignées en roumain à la Faculté de Droit) : droit civil - droit de la famille et régimes matrimoniaux (cours et travaux dirigés), droit pénal spécial II (cours et travaux dirigés).



Cérémonie d'ouverture de l'année universitaire 2015-2016 du Collège

Le Master 1 en droit international et européen des affaires de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

La formation de Master 1 permettant la délivrance du diplôme de Maîtrise de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne équivaut à 60 crédits universitaires (ECTS).

Matières enseignées :

Semestre 1 :

- Matières françaises (enseignées en français au Collège) : droit européen des affaires I – des libertés de circulation (cours magistraux et travaux dirigés), droit international économique (cours magistraux), droit international privé européen (cours magistraux).
- Matière roumaine (enseignée en roumain à la Faculté de Droit) : droit international privé (cours magistraux et séminaires).

Semestre 2 :

- Matières françaises (enseignées en français au Collège) : droit européen des affaires II – droit de la concurrence (cours magistraux et travaux dirigés), droit social international et européen (cours magistraux), droit public économique (cours magistraux), droit international privé européen (cours magistraux).
- Matière roumaine (enseignée en roumain à la Faculté de Droit) : droit du commerce international (cours magistraux et séminaire).

Le Master 1 en droit international et européen des affaires de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

La formation est entièrement dispensée en français, principalement par des professeurs français issus du Consortium (comme pour les matières françaises de Licence et de Master 1), et équivaut à 60 crédits universitaires (ECTS). Elle permet à la fois (sans suivi de cours complémentaires à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest) la délivrance du diplôme de Master 2 de Paris I et celle du diplôme de Master de l'Université de Bucarest.

Matières enseignées :

Semestre 1 : droit de la distribution (cours magistraux et travaux dirigés), droit financier international (cours magistraux et travaux dirigés), droit européen des droits de l'homme et droit des affaires (cours magistraux), conventions sociétaires (cours magistraux), règlements des litiges commerciaux et arbitrage (cours magistraux).

Semestre 2 : droit bancaire international (cours magistraux et travaux dirigés), droit bancaire international (cours magistraux et travaux dirigés), techniques contractuelles (cours magistraux).

Rapport de stage ou mémoire de recherche :

Les étudiants doivent remettre, à la fin du second semestre :

- un rapport de stage insistant de manière substantielle sur une ou plusieurs questions de droit abordées au cours du stage,
- ou un mémoire de recherche.

Le programme des stages réservés

Chaque année, des partenariats exclusifs avec de prestigieuses institutions permettent aux étudiants du Collège juridique de partir en France ou ailleurs en Europe pendant la période estivale, d'acquérir une première expérience pratique et d'évoluer aux côtés de professionnels de haut niveau.

Des bourses de mobilité (du gouvernement français - octroyées par l'Institut Français de Roumanie -

de la Fondation Stoicescu de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest, et de l'Agence universitaire de la Francophonie) sont offertes aux étudiants les plus méritants pour ces stages.

De plus, la Cour de justice de l'Union européenne reçoit chaque année, au mois de septembre, des étudiants du Collège juridique pour une visite d'études de deux jours, et finance une partie des mobilités.

La Cour de justice de l'Union européenne

(Luxembourg-ville)

Autorité judiciaire de l'Union européenne, la Cour a pour objectif d'assurer « le respect du droit dans l'interprétation et l'application » des textes européens. Elle accueille chaque année sept étudiants du Collège juridique pour une visite d'étude de deux jours et prend en charge la mobilité d'une partie de ces étudiants.

Diana-Silvia Ciocoiu, Clara-Alexandra Cășuneanu, Laura-Ioana Iliescu, Dana Para, Elena Raducu, Roxana-Maria Guianu et Corina-Gabriela Socoliuc, visite d'études à la Cour de justice de l'Union européenne :

« Cette visite a été une occasion unique d'enrichir nos connaissances dans le domaine du droit européen, et surtout de nous familiariser avec le fonctionnement de la Cour de justice de l'Union européenne (...). Au-delà du but académique, cette visite a représenté une chance exceptionnelle de connaître les professionnels du droit qui ont très utilement et gentiment partagé avec nous leur expérience dans le domaine. Nous remercions vivement Madame le Juge Camelia Toader et Monsieur le Juge Andrei Popescu pour leur amabilité et leur disponibilité, sans oublier l'équipe du Collège juridique franco-roumain ! »



Visite à la Cour de justice de l'UE, avec Madame le Juge Camelia Toader

Le Parlement européen

(Bruxelles, Luxembourg-ville et Strasbourg)

Le Parlement européen est une Institution européenne établie dans trois villes différentes (Bruxelles, Luxembourg-ville et Strasbourg), et dont les membres sont élus par le système de démocratie directe. Il examine et adopte les textes législatifs européens, exerce un contrôle sur les activités des autres institutions européennes et examine et adopte le budget de l'Union européenne. Il accueille chaque année un étudiant du Collège juridique pour un stage d'un mois.

Dragoș-Ionuț Iordache, stage au Parlement européen en Licence 3 :

« J'aimerais vous remercier mille fois pour le stage que vous avez organisé. (...) Il a été fait en sorte que je discute avec les plus aimables personnes du Service Juridique, que je puisse participer aux entrevues très intéressantes etc. (...). La vérité est que tous ceux avec qui j'ai pris contact au Parlement, depuis mon arrivée, ont été extraordinaires et ne cessent de me surprendre par leur amabilité. Alors, un grand merci à vous pour avoir fait en sorte que ce stage soit possible. »

La Cour européenne des droits de l'Homme

(Strasbourg)

La Cour est chargée de trancher les litiges portant sur la violation des droits prévus par la Convention européenne des droits de l'homme ou des protocoles additionnels. Les plaintes peuvent être déposées par les individus ou les Etats-signataires. La Cour accueille chaque année deux étudiants du Collège juridique pour un stage d'un mois.

Maria-Iulia Ariciu, stage à la Cour européenne des droits de l'homme en Master 1 :

« Je remercie le Collège Juridique Franco-Roumain d'Etudes Européennes, parce que c'est grâce à cette institution que mon rêve de réaliser un stage auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme a été possible.

Je remercie le personnel de la Cour Européenne des Droits de l'Homme duquel j'ai beaucoup appris au cours de ce stage qui a représenté pour moi une étape importante du point de vue professionnel. Tout le monde a fait preuve d'une gentillesse impressionnante et d'une organisation impeccable. Je suis très, très contente, d'une part, d'avoir eu l'occasion de connaître des personnes si spéciales et, d'autre part, d'avoir eu l'occasion de mieux connaître l'activité de la CEDH. »

Le Conseil Constitutionnel

(Paris)

Structure composée de 9 membres auxquels s'ajoutent les anciens Présidents de la République, qui en sont membres à vie, le Conseil constitutionnel a pour vocation de vérifier la conformité des textes nationaux et internationaux par rapport à la Constitution française. Les « Sages » exercent d'autres fonctions, telles que le contrôle de la régularité des consultations nationales, référendums et élections. Le Conseil constitutionnel est ainsi un véritable défenseur des droits et libertés prévus dans les textes de valeur constitutionnelle. Un étudiant du Collège juridique est accueilli chaque année pour un stage d'un mois au Conseil Constitutionnel.

Ioana Stan, stage en Licence 2 au Conseil constitutionnel :

« Bénéficiaire de l'expérience du personnel du Conseil constitutionnel en ce qui concerne le respect de l'Etat de droit, de la démocratie, de la suprématie de la Constitution, ou bien la protection des droits de l'Homme, m'a permis de mieux approfondir ces valeurs constitutionnelles, ainsi que de comprendre en profondeur plusieurs systèmes de droit, en plus des systèmes roumain et français. »

« J'ai eu la chance de découvrir un milieu accueillant, en rencontrant des gens chaleureux, auquel s'ajoutent l'expérience multiculturelle enrichissante, le séjour merveilleux d'un mois à Paris à l'occasion duquel j'ai découvert les principaux sites touristiques, de même que la vie extravagante parisienne. »

Le Conseil d'Etat

(Paris)

En tant que juridiction administrative suprême au niveau national, le Conseil d'Etat se doit d'assurer trois missions principales : conseiller le gouvernement et les autorités législatives quant à l'élaboration et l'adoption de textes, gérer la juridiction administrative et juger la légalité des textes administratifs. Plus généralement, le Conseil assure la protection des citoyens des abus ou erreurs que pourrait commettre l'administration. Le Conseil d'Etat accueille chaque année un étudiant du Collège juridique pour un stage d'un mois.



Le Conseil d'Etat, au Palais Royal - Paris

Andreea Carali, stage au Conseil d'Etat en Licence 3 :

« Si j'étais censée résumer mon expérience parisienne d'un mois au Conseil d'Etat, je ne pourrais opter que pour l'idée suivante : le meilleur exercice de droit comparé que j'ai connu pendant mon parcours universitaire. »

L'opportunité d'un stage professionnel au sein d'une juridiction suprême qui ne trouve pas d'homologue dans l'organigramme juridictionnel roumain s'est avérée le prétexte idéal, d'une part, pour l'enrichissement de mes connaissances de droit administratif français et, d'autre part, pour une plus ample perspective du rapprochement des droits administratifs. »

La Cour de cassation

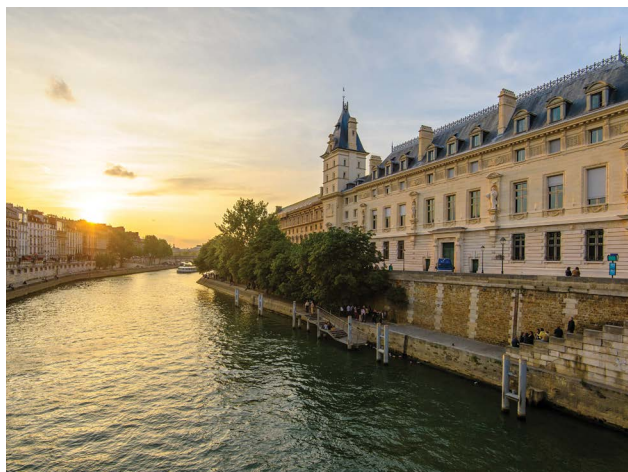
(Paris)

Juridiction suprême de l'ordre judiciaire, la Cour de cassation est notamment amenée à interpréter le droit de manière uniforme. Elle accueille un étudiant du Collège juridique chaque année pour un stage d'un mois.

Anca Pascu, stage en Licence 3 à la Cour de cassation :

« Parmi mes attributions j'ai eu l'opportunité d'organiser des réunions avec des magistrats étrangers, fait des études comparées concernant différents sujets juridiques aux bureaux de droit européen, de droit constitutionnel, de droit civil, et participé à une installation des juges. »

« Tous les stagiaires roumains ont été au Théâtre de la Hachette pour voir une pièce d'Eugène Ionesco, à l'Ambassade de la Roumanie pour un concert de musique classique. Et si je me souviens de toutes les visites dans tous les musées célèbres de France en commençant avec le Louvre, Orsay, le Centre Pompidou, le Quai Branly, et finissant par la belle Maison de Victor Hugo et le Château de Versailles, l'image devient complète. La bourse que j'ai reçue de l'Ambassade de France a été suffisante pour couvrir presque toutes les dépenses. La résidence de Montparnasse, l'hébergement que j'ai reçu, a été magnifique. »



La Cour de cassation, sur les bords de Seine - Paris

Tribunal de commerce d'Evry

(Evry-Val-d'Essonne)

Les tribunaux de commerce tranchent les contentieux nés de l'activité commerciale. Ses juges ne sont pas obligatoirement des juristes mais des chefs d'entreprise ou des professionnels du secteur de l'industrie ou des services. Les procédures des entreprises en difficulté relèvent également de leurs compétences. Chaque année, un étudiant du Collège juridique est accueilli pour un stage d'un mois au sein du Tribunal de commerce d'Evry, situé près de Paris.

Ioana Cioclei, stage au Tribunal de commerce d'Evry en Licence 3 :

« Une expérience inouïe. »

« Le stage au Tribunal a été une expérience très enrichissante puisque j'ai découvert pour la première fois en quoi consiste le travail des juges après leur retour d'audience et parce que j'ai mieux compris les procédures de redressement et liquidation judiciaire.

J'ai par ailleurs profité de l'opportunité d'être si proche de Paris pour visiter la capitale française. J'ai également participé à des audiences où j'ai même eu la chance d'écouter quelques plaidoiries très intéressantes dans des litiges médiatisés en France. »



La Sorbonne - Paris

Les professeurs chargés des cours magistraux

Chaque année, un appel à candidatures est lancé pour proposer aux enseignants français de venir enseigner au Collège juridique aux côtés de leurs collègues de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest. Certains professeurs français interviennent depuis de nombreuses années au Collège juridique, d'autres encore le découvriront cette année.

Pour l'année universitaire 2015-2016, les professeurs suivants dispenseront les cours magistraux en français du Collège juridique :

Bernadette Aubert

Madame Bernadette Aubert est Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles habilitée à diriger des recherches à la Faculté de Droit et Sciences sociales de l'Université de Poitiers. Elle reviendra cette année au Collège juridique pour la quatrième fois, pour y enseigner le droit pénal européen aux étudiants de Licence 3.

Walid Ben Hamida

Monsieur Walid Ben Hamida est Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles habilité à diriger des recherches à la Faculté de Droit et Science politique de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne. Il enseigne au Collège juridique depuis de très nombreuses années. Monsieur Ben Hamida est chargé du cours « conventions sociétaires » (Master 2).

Frédéric Buy

Monsieur Frédéric Buy est Professeur agrégé de droit privé et sciences criminelles à la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Aix-Marseille, et vient régulièrement au Collège juridique pour y enseigner le droit des obligations (Licence 2).

Marie-Anne Cohendet

Madame Marie-Anne Cohendet est Professeur agrégée de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Ecole de Droit de la Sorbonne), et Directrice de l'Ecole doctorale de Droit de l'Ecole de Droit de la Sorbonne. Elle est chargée de la seconde partie du cours de droit constitutionnel comparé (Licence 1) depuis l'année universitaire 2013-2014.

François Colly

Monsieur François Colly est Professeur à la Faculté de Droit et Science politique de l'Université d'Evry-Val d'Essonne, dont il est également le Doyen. Il effectuera cette année sa première mission d'enseignement au Collège juridique (droit public économique, Master 1).

Vlad Constantinesco

Monsieur Vlad Constantinesco est Professeur émérite de la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg (agrégé de droit public et de science politique), et Doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé de Strasbourg. Il enseigne au Collège juridique depuis de nombreuses années, et est chargé cette fois du cours de droit institutionnel de l'Union européenne (Licence 2).

Afif Daher

Monsieur Afif Daher est Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles habilité à diriger des recherches à la Faculté de Droit et Science politique de l'Université de Rennes I, où il est également Responsable du Parcours Environnement et Co-Responsable du Master Environnement - Droit. Pour sa première mission au Collège juridique, il est chargé du cours de droit des sociétés (Licence 3).

Răzvan Dincă

Monsieur Răzvan Dincă est Maître de conférences en droit privé et Vice-Doyen à la Francophonie de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest. Monsieur Dincă, ancien étudiant du Collège juridique, y enseigne depuis de nombreuses années le droit européen de la propriété intellectuelle, en Master 2.

Vincent Egéa

Monsieur Vincent Egéa est Professeur agrégé de droit privé et sciences criminelles à la Faculté de Droit de l'Université d'Aix-Marseille. Il a effectué sa première mission au Collège juridique en 2014-2015 et revient cette année enseigner le droit des affaires aux étudiants de Licence 2.

Yvonne Flour

Madame Yvonne Flour est Professeur agrégée de droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Ecole de Droit de la Sorbonne), dont elle est également Vice-Présidente. Elle enseigne le droit de la responsabilité aux étudiants de Licence 2 du Collège juridique depuis 2013.

Richard Ghévontian

Monsieur Richard Ghévontian est Professeur agrégé de droit public à la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université d'Aix-Marseille, université dont il est Vice-Président. Il est également Directeur de Recherche au Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle de l'Institut Louis Favoreu (UMR 6201 - CNRS), et assure la première partie du cours de droit constitutionnel comparé au Collège juridique (Licence 1) depuis plusieurs années.

Fabrice Hourquebie

Monsieur Fabrice Hourquebie est Professeur agrégé de droit public et Directeur de l'Ecole doctorale de la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux ; il est également, Référent Francophonie de l'Université de Bordeaux. Il enseigne au Collège juridique depuis 2004, et après avoir dispensé pendant plusieurs années le cours de droit institutionnel de l'Union européenne aux étudiants de Licence 2, il assurera cette année celui d'Introduction au droit européen (Licence 1).

Leila Lankarani

Madame Leila Lankarani est Professeur agrégée de droit public à l'Université de Franche-Comté, où elle dirige le Master 2 recherche « Protection des droits fondamentaux ». Elle est également Professeur associée à l'Université de Bordeaux, ainsi que Membre et Secrétaire générale de la Cour européenne d'Arbitrage, section du Grand Ouest. Elle intervient au Collège juridique depuis plusieurs années, cette fois pour le cours de Master 2 « Arbitrage et investissements internationaux ».

Jérôme Lasserre Capdeville

Monsieur Jérôme Lasserre Capdeville est Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles habilité à diriger des recherches à la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion de l'Université de Strasbourg. Il assurera, pour sa première mission au Collège juridique, le cours de droit bancaire international (Master 2).

Olivier Le Bot

Monsieur Olivier le Bot est Professeur agrégé de droit public à la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université d'Aix-Marseille, où il dirige le Master 2 « Droit et pratique des contentieux publics ». Il est chargé, pour sa première mission d'enseignement au Collège juridique, de la première partie du cours de droit administratif comparé (Licence 1).

Joël Le Bullenger

Monsieur Joël Le Bullenger est Professeur émérite de la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Rennes I (agrégé de droit public). Titulaire d'une chaire Jean Monnet, il co-dirige, au Centre d'Excellence Jean Monnet de Rennes, les activités de l'axe thématique « L'Union européenne et la gouvernance de l'économie-monde ». Il est chargé, pour sa première mission au Collège juridique, du cours de droit international économique - droit de l'OMC (Master 1).

Fabien Marchadier

Monsieur Fabien Marchadier est Professeur agrégé de droit privé et sciences criminelles à la Faculté de Droit et Sciences sociales de l'Université de Poitiers. Pour sa première mission au Collège juridique, il est chargé du cours de droit international privé européen (Master 1).

Francesco Martucci

Monsieur Francesco Martucci est Professeur agrégé de droit public à la Faculté de Droit de l'Université Paris II Panthéon-Assas (Collège européen de Paris). Il intervient régulièrement au Collège juridique pour la seconde partie du cours de droit européen des affaires - droit de la concurrence (Master 1).

Stéphanie Mauclair

Madame Stéphanie Mauclair est Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à la Faculté de Droit de l'Université d'Orléans. Elle est également co-directrice de l'École de Droit et de l'Institut d'Études judiciaires d'Orléans. Pour sa première mission d'enseignement au Collège juridique, elle est chargée du cours de techniques contractuelles (Master 2).

Christine Pauti

Madame Christine Pauti est Maître de conférences en droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (École de Droit de la Sorbonne), Déléguée aux relations internationales à l'École de Droit de la Sorbonne et rattachée au CERAP (Centre d'études et de recherches en administration publique) - UMR de droit comparé. Elle est en charge de la seconde partie du cours de droit administratif comparé (Licence 2).

Corneliu Liviu Popescu

Monsieur Corneliu-Liviu Popescu est Professeur de droit public à l'Université de Bucarest, et Directeur de l'Institut juridique francophone doctoral et post-doctoral du Collège juridique. Spécialiste des droits de l'homme, avocat devant la Cour européenne des droits de l'homme, il est chargé de la première partie du cours de droit européen des droits de l'homme (Licence 3) et du cours de droit des affaires et droits de l'homme (Master 2).

Anne Rigaux

Madame Anne Rigaux est Maître de conférences en droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (École de Droit de la Sorbonne), rattachée au Pôle master de droit international et européen, et chercheur à l'IRENIES (Institut de recherche en droit international et européen). Elle est l'une des plus anciennes missionnaires au Collège juridique, où elle assure cette année le cours de Droit des affaires I - Les libertés de circulation (Master 1).

Jean-Christophe Roda

Monsieur Jean-Christophe Roda est Professeur agrégé de droit privé et sciences criminelles à la Faculté de Droit de l'Université de Toulon, où il est également membre du Centre de Droit et Politiques Comparés (UMR-CNRS n° 7318 DICE). Il dirige, par ailleurs, le Master de Droit comparé appliqué de l'Université d'Aix-Marseille. Il revient au Collège cette année pour y enseigner le droit de la distribution (Master 2).

Denys Simon

Monsieur Denys Simon est Professeur agrégé de droit public et de science politique, Directeur du Master 2 Professionnel « Droit économique de l'Union européenne », et Directeur adjoint du Département d'études internationales et européennes de l'École doctorale de Droit de l'École de Droit de la Sorbonne, à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Il intervient depuis de nombreuses années au Collège juridique, où il enseigne l'ordre juridique de l'Union européenne et le contentieux de l'Union européenne (Licence 3).

Jean-Marc Sorel

Monsieur Jean-Marc Sorel est Professeur agrégé de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (École de Droit de la Sorbonne), et membre de l'Institut de Recherche en Droit Européen et International de la Sorbonne (IRENIES). Il vient régulièrement enseigner au Collège juridique. Cette année, il est chargé du cours de droit international pénal (Licence 3).

Jean-Marc Thouvenin

Monsieur Jean-Marc Thouvenin est Professeur agrégé de droit public à la Faculté de Droit de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, où il est également Directeur du Centre de Droit International et Européen de Nanterre (CEDIN), et Responsable du Master 2 « Droits des relations économiques internationales et de l'Union européenne ». Il enseigne régulièrement au Collège juridique la première partie du cours de droit européen des affaires - droit de la concurrence aux étudiants de Master 1.

Jean-Philippe Tricoit

Monsieur Jean-Philippe Tricoit est Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles habilité à diriger des recherches à la faculté de Droit de l'Université Lille 2 Droit et Santé, où il est également Directeur de l'Institut des sciences du travail, Directeur du Master 2 « Droit du sport » et Co-directeur du Master 2 « Protection sociale ». Il enseigne depuis plusieurs années au Collège juridique le droit social international et européen (Master 1).

Ludovic de Villèle

Monsieur Ludovic de Villèle est avocat, Professeur associé de droit privé à l'Université d'Evry-Val d'Essonne (Faculté de Droit et de Science politique). Il intervient au Collège juridique depuis de nombreuses années et y enseigne le droit du travail aux étudiants de Licence 3.

Brigitte Vincent

Madame Brigitte Vincent est Maître de conférences en droit public à la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux, où elle est rattachée au Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'État (CERCCLÉ). Elle fait partie des plus anciens intervenants au Collège juridique et y a enseigné plusieurs matières. Cette année, elle est, comme l'an passé, chargée de la seconde partie du cours de droit européen des droits de l'homme (Licence 3).

Xavier Volmerange

Monsieur Xavier Volmerange est Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles habilité à diriger des recherches à la Faculté de Droit et Science politique de l'Université de Rennes I. Il est Responsable de la filière « Juriste franco-allemand » (filière Rennes - Erlangen, soutenue par l'Université franco-allemande),

et co-Directeur de la Licence en droit par internet. Pour sa première mission au Collège juridique, il est chargé de la seconde partie du cours d'Introduction au droit (Licence 1).

Alexandre Zollinger

Monsieur Alexandre Zollinger est Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à la Faculté de Droit et Sciences sociales de l'Université de Poitiers. Il y est membre du Centre d'Études sur la Coopération Juridique Internationale (CECOJI – CNRS - FRE 3500), et Directeur du Magistère en droit des Technologies de la communication et de l'information (T.I.C.). Monsieur Zollinger revient cette année pour la troisième fois au Collège juridique, pour y enseigner la première partie du cours d'Introduction au droit aux étudiants de Licence 1.

Les chargés de travaux dirigés

Carmen Achimescu

Chargée d'enseignement en droit européen

Ancienne étudiante du Collège juridique. Diplômée des Universités de Bucarest, Paris I Panthéon-Sorbonne et Montpellier. Docteur en droit des Universités de Bucarest et de Montpellier. Chercheuse et Maître-assistante à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest.

carmen.achimescu@collegejuridique.ro

Cătălina Avasilencei

Chargée d'enseignement en droit privé

Ancienne étudiante du Collège juridique. Diplômée des Universités de Bucarest et Paris I Panthéon-Sorbonne. Attachée temporaire d'enseignement et de recherche en droit privé détachée au Collège juridique par l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Doctorante en co-direction (Université de Bucarest - Paris I Panthéon-Sorbonne). Avocate au Barreau de Bucarest.

catalina.avasilencei@collegejuridique.ro

Ruxandra Bancu

Chargée d'enseignement en droit privé

Ancienne étudiante du Collège juridique. Diplômée des Universités de Bucarest et Paris I Panthéon-Sorbonne. Ancienne élève de l'ENA. Avocate au Barreau de Bucarest.

ruxandrabancu@collegejuridique.ro

Flavius Boar

Chargé d'enseignement en droit privé

Ancien étudiant du Collège juridique. Diplômé des Universités de Bucarest et Paris I Panthéon-Sorbonne. Doctorant en co-tutelle (Université de Bucarest - Université Paris I Panthéon-Sorbonne). Chargé

de mission éditoriale pour l'infolettre du Collège juridique ([www. http://lenouvelendroit.com/](http://lenouvelendroit.com/)). Référent France Alumni pour le Collège juridique. Référent de l'Association Eurocollège des étudiants et anciens étudiants du Collège juridique.

flavius.boar@collegejuridique.ro

Virginie Cayrel

Chargée d'enseignement en droit privé

Diplômée des Université d'Aix-Marseille et de Reims Champagne-Ardenne. Détachée auprès de l'Université de Bucarest par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international.

virginie.cayrel@collegejuridique.ro

Georgiana Enache

Chargée d'enseignement en droit privé

Diplôme des Universités de Bucarest et Paris I Panthéon-Sorbonne. Doctorante.

georgiana.enache@collegejuridique.ro

Alexis Fourmont

Chargé d'enseignement en droit public

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Rennes, de l'Université d'Eishtätt, et de l'Université Paris II Panthéon-Assas. Attaché temporaire d'enseignement et de recherche en droit public, détaché au Collège juridique par l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Doctorant à l'Université Paris II Panthéon-Assas. Responsable éditorial de l'infolettre du Collège juridique (www.http://lenouvelendroit.com/).

alexis.fourmont@collegejuridique.ro

Ion Gâlea

Chargé d'enseignement en droit public

Ancien étudiant du Collège juridique. Docteur en droit de l'Université de Bucarest. Diplômé des Universités de Bucarest, Paris I Panthéon Sorbonne, et « Franz Joseph » de Graz. Directeur des Affaires juridiques du Ministère roumain des Affaires étrangères. Chercheur et Chargé de cours à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest.
ion.galea@drept.unibuc.ro

Elena Lazăr

Chargée d'enseignement en droit européen

Ancienne étudiante du Collège juridique. Docteur en droit de l'Université de Bucarest. Diplômée des Universités de Bucarest et Paris I Panthéon-Sorbonne. Avocate au Barreau de Bucarest.
elena.lazar@collegejuridique.ro

Raluca Papadima

Chargée d'enseignement en droit privé

Ancienne étudiante du Collège juridique. Diplômée des Universités de Bucarest, Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris II Panthéon-Assas et Harvard. Doctorante en co-tutelle (Université de Bucarest - Université Paris II Panthéon-Assas). Avocate aux Barreaux de Bucarest et de New-York.
raluca.papadima@yahoo.com

Simona Petrișor

Chargée d'enseignement en droit privé

Ancienne étudiante du Collège juridique. Diplômée des Universités de Bucarest et Paris I Panthéon-Sorbonne. Avocate au Barreau de Bucarest.
simona.petrisor@collegejuridique.ro

Eleonora Udroi

Chargée d'enseignement en droit privé

Ancienne étudiante du Collège juridique. Diplômée des Universités de Bucarest et Paris I Panthéon-Sorbonne. Avocate au Barreau de Bucarest.
eleonora.udroi@collegejuridique.ro



Faculté de Droit de l'Université de Bucarest

L'Institut juridique francophone doctoral et post-doctoral du Collège juridique



INSTITUT JURIDIQUE
francophone doctoral et post-doctoral

Créé en octobre 2014, l'Institut juridique francophone doctoral et post-doctoral du Collège juridique, dirigé par Monsieur Corneliu Liviu Popescu, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest et au Collège juridique, a pour vocation de faciliter l'activité d'enseignement et de recherche en Droit, au niveau doctoral et post-doctoral, par des chercheurs français ou francophones, au sein de l'École doctorale de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest.

L'Institut constitue une structure autonome au sein du Collège, organisée conjointement avec l'École doctorale de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest, et placée sous l'autorité scientifique et administrative conjointe :

- du Conseil académique et du Bureau du Consortium,
- du Conseil scientifique de l'École doctorale.

Les membres enseignants de l'Institut sont :

- les enseignants membres de l'École doctorale de la Faculté de droit de l'Université de Bucarest qui : donnent des cours en français à l'École doctorale ; dirigent des thèses doctorales rédigées en français et/ou des thèses doctorales en co-tutelle ou en co-direction avec l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, avec une Université partenaire ou avec une autre Université francophone ; dirigent des recherches post-doctorales intégralement ou partiellement en français et/ou des recherches post-doctorales en collaboration avec l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, avec une Université partenaire ou avec une autre Université francophone ; exercent des activités d'enseignement ou de recherche, au niveau doctoral ou post-doctoral, en tant que professeur invité, au sein de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, d'une Université partenaire ou d'une autre Université francophone ;
- les enseignants de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne ou des Universités partenaires qui : donnent des conférences à l'École doctorale de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest; dirigent des thèses doctorales en co-tutelle ou en co-direction avec l'Université de Bucarest (École doctorale de la Faculté

de Droit) ; dirigent des recherches post-doctorales en collaboration avec l'Université de Bucarest (École doctorale de la Faculté de Droit) ; effectuent des activités d'enseignement ou de recherche, au niveau doctoral ou post-doctoral, comme professeur invité, dans le cadre de l'École doctorale de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest.

Les membres étudiants de l'Institut sont :

- les doctorants de l'École doctorale qui rédigent leurs thèses doctorales en français et/ou qui sont inscrits en co-tutelle ou en co-direction entre d'une part, l'Université de Bucarest et d'autre part, l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, ou une Université partenaire, ou encore une autre Université francophone ;
- les chercheurs post-doctoraux de l'École doctorale de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest, qui effectuent leur programme de recherche intégralement ou partiellement en français et/ou en collaboration avec l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, avec une Université partenaire ou avec une autre Université francophone ;
- les doctorants et les chercheurs post-doctoraux de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, des Universités partenaires ou des autres Universités francophones qui font des séjours ou des stages d'enseignement ou de recherche dans le cadre de l'École doctorale de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest.

Actuellement, dix thèses rédigées en français sont en cours de préparation dans le cadre de l'Institut.

Parmi les Professeurs y ayant enseigné, on compte notamment Madame Hélène Boucard (Université de Poitiers), Monsieur Corneliu Liviu Popescu (Université de Bucarest), Monsieur Eric Savaux (Université de Poitiers), Madame Rose-Noëlle Schütz (Université de Poitiers), Monsieur Denys Simon (Université Paris I Panthéon-Sorbonne), Monsieur Jean-Marc Sorel (Université Paris I Panthéon-Sorbonne), Madame Elena Simina Tănăsescu (Université de Bucarest), et Monsieur Michel Verpeaux (Université Paris I Panthéon-Sorbonne).

L'équipe permanente du Collège juridique franco-roumain d'études européennes

La Coordination administrative et pédagogique

La coordination administrative et pédagogique de la filière est assurée par le Secrétaire Général et son équipe, en lien avec la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest, l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, et le Bureau du Consortium du Collège juridique.

Michel Verpeaux

Directeur scientifique du Collège juridique (pour l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne)
Membre du Bureau du Consortium d'appui du Collège juridique

Professeur agrégé de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Ecole de Droit de la Sorbonne).

Corneliu Liviu Popescu

Directeur de l'Institut juridique francophone doctoral et post-doctoral du Collège juridique

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest.

Julie Benetti

Membre du Bureau du Consortium d'appui du Collège juridique

Professeur agrégée de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Ecole de Droit de la Sorbonne).

Hélène Boucard

Membre du Bureau du Consortium d'appui du Collège juridique

Professeur agrégée de droit privé et sciences criminelles à la Faculté de Droit et Sciences sociales de l'Université

de Poitiers. Adjoint du Doyen chargé des relations internationales de la Faculté de Droit et des Sciences sociales de l'Université de Poitiers.

Fabrice Hourquebie

Membre du Bureau du Consortium d'appui au Collège juridique

Professeur agrégé de droit public à la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux. Directeur de l'Ecole doctorale de la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux. Référent Francophonie de l'Université de Bordeaux.

Rhoda Serban

Secrétaire Générale du Collège juridique

Détachée auprès de l'Université de Bucarest par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international.

rhoda.serban@collegejuridique.ro

Virginie Cayrel

Chargée de mission pédagogique et d'enseignement.
Responsable du Bureau des stages et bourses

Détachée auprès de l'Université de Bucarest par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international.

virginie.cayrel@collegejuridique.ro

Le Secrétariat

Mihaela Paraschivescu

Assistante administrative

info@collegejuridique.ro

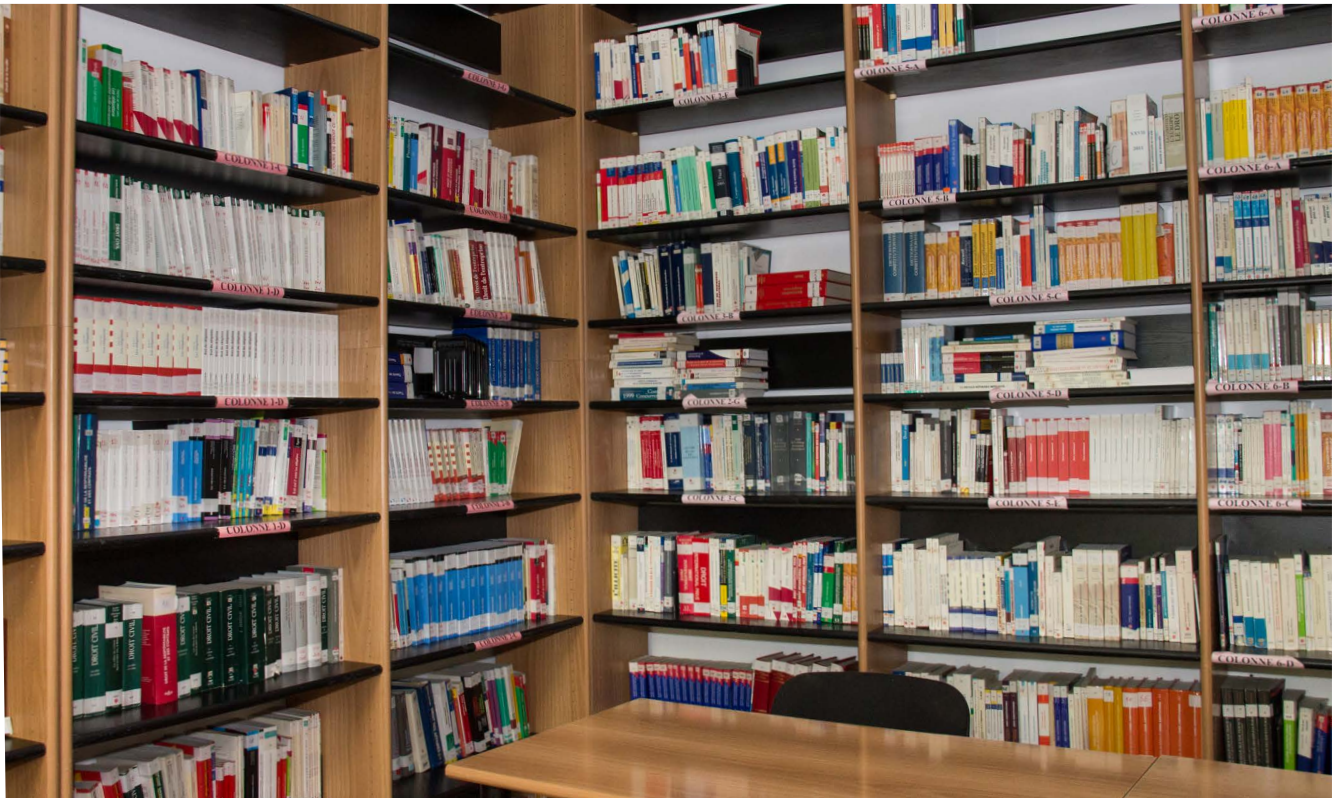
La Bibliothèque Française de Droit

Les étudiants du Collège Juridique ont à leur disposition une bibliothèque de Droit en langue française comportant plus de 5000 ouvrages et une vingtaine d'abonnements à des périodiques spécialisés. Ils ont également accès, étant inscrits à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, aux très riches ressources électronique en ligne de l'Université Paris I.

Bogdan Aelenei

Responsable de la Bibliothèque Française de Droit

bogdan.aelenei@collegejuridique.ro



La Bibliothèque Française de Droit du Collège juridique

Témoignages

Enseignants, anciens enseignants, étudiants et anciens étudiants du Collège juridique : tous y sont profondément attachés, et pour diverses raisons, comme cela ressort des témoignages d'enseignants et d'anciens étudiants qui suivent, extraits d'entretiens accordés au « Nouvel Endroit », l'infolettre du Collège juridique.

Témoignages d'enseignants

Sur les études au Collège juridique, les étudiants du Collège, et l'intérêt d'étudier en français, par des professeurs qui connaissent bien le Collège juridique pour y avoir régulièrement enseigné :

Hélène Boucard, Professeur à l'Université de Poitiers :
L'avantage du Collège juridique ?

« Vous devenez européens. Vous étudiez les droits roumain, français, européen et international. C'est une opportunité rare. »

Cosmin Cercel, Maître-assistant à l'Université de Nottingham, ancien étudiant et ATER de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne au Collège juridique :

« J'ai eu le plaisir de travailler au Collège et à la Faculté de Droit de Bucarest (...) avec les meilleurs étudiants que j'aie jamais connus. »

Vlad Constantinesco, Professeur émérite de l'Université de Strasbourg, Doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé de Strasbourg :

« Le Collège est une véritable réussite ; il est une structure qui n'a pas d'équivalent dans d'autres pays. »

« Je crois que le succès tient à l'engagement des deux pays, de soutenir profondément cette formule, il tient aussi à la qualité des étudiants qui y entrent et qui découvrent ici des habitudes nouvelles, une culture différente de celle qu'ils reçoivent dans la faculté d'origine. Les professeurs aussi, qui viennent de la faculté de Bucarest ainsi que des facultés françaises sont des éléments du succès. »

Hélène Hoepffner, Professeur à l'Université Toulouse I Capitole (anciennement à l'Université Paris II Panthéon-Assas) :

« Les études de droit ne doivent pas être l'occasion de « collectionner » des connaissances, de les additionner. Elles doivent aussi et surtout vous permettre de vous forger un esprit critique, de

réfléchir, de prendre des positions personnelles. Etre étudiant au Collège juridique vous orientera dans une telle voie : celle de la réussite. »

Fabrice Hourquebie, Professeur, Directeur de l'Ecole Doctorale de la Faculté de Droit et Référent Francophonie à l'Université de Bordeaux :

« Je suis très attaché à une telle coopération qui permet la promotion scientifique. Etant une filière d'excellence, j'ai accepté de venir ici en 2004. Depuis, je suis venu tous les ans, deux ou plusieurs fois par année à l'invitation du Collège. »

« Je pense que les étudiants du Collège sont capables de donner une impulsion et de participer fondamentalement au développement des institutions dans lesquelles ils vont travailler. »

« Il faut continuer à lire le français, à promouvoir la culture et la langue française, qui reste la langue de la diplomatie et des relations internationales. »

Corneliu Liviu Popescu, Professeur à l'Université de Bucarest, Directeur de l'Institut juridique francophone doctoral post-doctoral du Collège juridique :

« J'enseigne au Collège depuis sa création et je peux témoigner qu'il s'agit d'une entité d'élite. Les meilleurs étudiants de la Faculté de Droit sont des étudiants du Collège. »

« À la Cour Européenne des Droits de l'Homme, les arrêts sont rendus en français ou en anglais, donc un bon juriste doit connaître le français aussi. On ne peut pas être un bon juriste sans savoir parler le français et l'anglais. On ne peut pas rester nationaliste et connaître seulement notre droit national. C'est le professeur de droit international et comparé qui parle... »

Anne Rigaux, Maître de Conférences à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne :

« Le Collège juridique est extrêmement important dans le cadre actuel : il est essentiel que les étudiants roumains deviennent des spécialistes, de bons juristes, avec une ouverture sur d'autres systèmes juridiques et sur les différents aspects du droit de l'Union européenne. Ils ont par ailleurs une vraie chance d'avoir un diplôme conjoint avec la Sorbonne et l'Université de Bucarest. »

Denys Simon, Professeur, Directeur du Master 2 Professionnel « Droit économique de l'Union européenne », et Directeur adjoint du Département d'études internationales et européennes de l'École doctorale de l'École de Droit de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon-Sorbonne :

« Le fait de suivre des cours de droit en français pendant l'ensemble du cursus, la présence de professeurs français pour les missions d'enseignement au Collège et les liens avec les universités françaises, membres du consortium, et en particulier avec l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, sont des atouts exceptionnels. »

Le collège est un « outil remarquable d'acquisition d'une double culture juridique, indispensable dans le contexte d'europanisation et de globalisation du droit que nous connaissons. »

« Les indices du bon niveau des étudiants roumains peut être illustré par la qualité des équipes participant à des concours internationaux de procès simulés, comme le concours Cassin, de même que par l'insertion réussie des étudiants roumains dans des formations suivies dans d'autres Etats membres de l'Union européenne. »

Jean-Marc Thouvenin, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Directeur du Centre de Droit International de Nanterre (CEDIN) :

« Il est en effet gratifiant d'avoir un public aussi attentif que celui que l'on trouve au Collège. La qualité générale des copies atteste du reste que l'on n'y vient pas pour rien. »

Ludovic de Villèle, avocat, Professeur associé à l'Université d'Evry-Val d'Essonne :

L'enseignement au Collège « a su s'adapter aux évolutions juridiques de nos sociétés, avec notamment une ouverture très prononcée sur l'Europe. [Il] permet ainsi aux étudiants d'avoir une formation parfaitement en phase avec les enjeux actuels et les défis de demain. Il existe une sélection importante et efficace des étudiants, ce qui permet d'assurer un très bon niveau, non seulement en droit mais aussi en français. »

« Concernant le corps enseignant, j'ai constaté dès l'anniversaire célébrant les 15 ans du Collège, la motivation et l'enthousiasme des professeurs pour venir enseigner au Collège. La qualité des universités engagées dans le consortium illustre à elle seule, ce dynamisme. »

Brigitte Vincent, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux :

« Les maquettes d'enseignement (...) intègrent davantage de matières spécialisées dans les différents pans du droit européen, ce qui permet aux étudiants de bénéficier d'une formation particulièrement professionnalisant, qui leur donne encore plus d'atouts pour leur future carrière, et d'être en bonne posture lorsqu'ils postulent pour des stages qui valoriseront leur diplôme. La possibilité de continuer un cursus universitaire en faisant une thèse en cotutelle est aussi à souligner. »

Témoignages d'anciens étudiants

Anca Chisăliță, ancienne étudiante du Collège (promotion 2003) et ancienne élève de l'ENA ; Diplomate au Ministère roumain des Affaires étrangères :

« Je me suis félicitée de suivre les plus agréables cours de ma vie. J'ai apprécié, en plus du haut niveau professionnel des enseignants et des professeurs venus des meilleures Facultés de France, la méthode d'analyse juridique et les connaissances substantielles de toutes les branches du Droit. Le Collège est complémentaire, de manière pratique et multidisciplinaire, à la formation fournie par la Faculté de Droit. »

« J'ai intégré, en 2006, le Ministère des Affaires Etrangères, où j'utilise à peu près tout ce que j'ai appris, tout en apprenant chaque jour des choses nouvelles, car c'est un métier fabuleux. »

Călin Dănilescu, ancien étudiant du Collège (promotion 1998) et ancien élève de l'ENA ; Chargé de dossiers d'aide d'Etat à la Direction générale de la Concurrence de la Commission européenne :

« J'ai fait partie de la première promotion du Collège juridique, j'ai également eu la chance d'y enseigner et j'ai trouvé l'expérience tout à fait extraordinaire. »

[A la Commission européenne où se trouvent de nombreux anciens du Collège], « j'ai eu la chance de rencontrer et de retrouver des gens exceptionnels, dotés de grandes qualités humaines, fiers de faire partie de ce groupe très sélectif et de promouvoir par la suite le Collège juridique. Pour la plupart d'entre eux, le Collège juridique a été le passeport leur permettant de travailler au sein des institutions européennes, notamment grâce au sérieux des

études qui y sont dispensées et à la recherche de la performance académique qui en est la marque de fabrique. »

Ion Gâlea, ancien étudiant du Collège juridique (promotion 2000) ; Directeur des Affaires juridiques du Ministère roumain des Affaires étrangères, Chargé d'enseignement au Collège juridique et à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest :

« C'est sûr que mes études au Collège ont influencé ma profession. (...). Je dirai un mot sur l'importance de la langue française, même si nous sommes tous conscients que dans les relations diplomatiques l'anglais a gagné beaucoup de terrain. Je suis convaincu, personnellement, que le français reste essentiel pour un juriste international, pas nécessairement que pour un diplomate. Le français reste l'une des deux langues officielles de la Cour Internationale de Justice, la seule langue de travail à la Cour de Justice de l'Union Européenne. »

Alexandra Hobincu, ancienne étudiante du Collège (promotion 2013) ; Magistrat stagiaire :

« Je me souviendrai toujours des membres du Collège, des incroyables cours et TD, des soirées passées à Aromal Roma et au Coyote Café et des possibilités offertes de faire un stage à la CEDH et une visite d'étude à la CJUE. Merci et à bientôt, Collège ! »

Raluca Ignătescu, ancienne étudiante du Collège (promotion 2003) ; Conseillère au Cabinet du Secrétaire général du Parlement européen :

« Ce n'est pas un secret de dire que le Collège a complètement changé ma vie. Il m'a aidé à trouver ma vocation ; j'y ai lié énormément d'amitiés pour la vie. Grâce au Collège, j'ai eu ma première expérience à l'étranger : un stage au Tribunal de Grande Instance de Bobigny. D'autres expériences internationales se sont enchaînées : le Concours de droits de l'homme René Cassin, un stage à la CEDH à Strasbourg, un autre stage au Conseil d'Etat à Paris, une bourse pour un DEA en droit international économique à l'Université de Paris 1, le concours international Willem C. Vis avec l'équipe de la Sorbonne. »

« Je travaille au Cabinet du Secrétaire général du Parlement européen ; je suis la première roumaine qui conseille le plus haut fonctionnaire de cette institution et d'ailleurs le plus jeune membre de son Cabinet. »

« Dans les institutions européennes travaillent un grand nombre d'anciens du Collège ; nous avons un réseau impressionnant. En ce moment les institutions de l'Union européenne ont besoin de professionnels engagés et bien formés comme vous. »

Raluca Papadima, ancienne étudiante du Collège (promotion 2003) ; Avocate aux Barreaux de Bucarest, de Paris et de New York, Chargée d'enseignement au Collège juridique et à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest :

« Mes résultats scolaires m'ont permis d'obtenir une bourse Eiffel pour effectuer un DEA (Master 2) en Droit des Affaires à l'Université Paris 2. »

« J'ai eu la chance d'être admise à Harvard [et], j'ai obtenu un poste d'avocate chez Latham & Watkins, l'un des meilleurs cabinets américains, à New York. (...). Je suis maintenant heureuse d'être de retour chez moi, en Roumanie, et fière de revenir en tant qu'enseignante là où tout a commencé : au Collège Juridique et à la Faculté de Droit de Bucarest. »

Simona Staicu, ancienne étudiante du Collège juridique (promotion 2005) ; Juriste à la Direction Générale Recherche et Innovation de la Commission européenne :

« Des quatre ans passés au Collège, je garde de très bons souvenirs et si c'était à refaire, je recommencerais : des cours et des travaux dirigés de qualité, une proximité avec les enseignants qui n'existe pas dans les grandes universités roumaines et un personnel administratif super gentil et à l'écoute. »

« Le Collège Juridique a été en même temps une chance unique et une expérience exceptionnelle tant sur le plan personnel qu'éducatif. Sans le Collège, je n'aurais pas eu le parcours professionnel que j'ai eu et donc, je ne serais pas où j'en suis aujourd'hui. »

Ramona Tudorancea, ancienne étudiante et Chargée d'enseignement au Collège juridique (promotion 2001), Docteur en Droit de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, avocate aux Barreaux de Paris et de New York - cabinet Kramer Levin Naftalis & Frankel, Bureau de Paris :

« Je ne serais pas qui je suis actuellement sans le Collège. »

Admission et inscriptions

Conditions générales d'admission

L'entrée au Collège juridique (hors Doctorat) peut se faire uniquement :

- en première année du cycle de Licence,
- en quatrième année (Master 1),
- en cinquième année (Master 2).

Admission en Licence (première année)

Tout titulaire du Baccalauréat ou titre jugé équivalent peut être accepté au Collège Juridique en première année de Licence sous réserve d'une double condition :

- réussir le concours d'entrée à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest,
- réussir le test de français du Collège juridique.

Les candidats au concours d'entrée de la Faculté de Droit de l'université de Bucarest doivent déclarer leur intention de présenter le test du Collège juridique lors du dépôt de leur dossier auprès des services administratifs de la Faculté de Droit. Seuls ceux ayant réussi le concours d'entrée sont convoqués pour le test de français qui se tient quelques jours après le concours d'entrée à la Faculté de Droit.

Le test de français consiste en une épreuve écrite de deux heures qui comporte traditionnellement :

- un exercice de compréhension d'un texte (article de journal, extrait de livre...),
- un exercice de contrôle des connaissances techniques de la langue (grammaire, vocabulaire),
- un exercice d'expression écrite de type « dissertation » sur un sujet d'opinion en lien avec le texte.

Les certificats de connaissance de la langue française de type DELF ou DALF ne sont pas admis en équivalence, mais ils constituent un atout très important pour le candidat. A titre de repère indicatif, il est attendu des candidats un niveau B2.

Admission en Master 1 (quatrième année)

Pour les étudiants ayant obtenu la Licence en droit de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne au Collège juridique, l'admission en Master I (quatrième année) est automatique.

Pour les candidats extérieurs (non-inscrits au Collège en Licence), l'admission en Master I se fait sur dossier.

A cet effet, tout candidat doit justifier :

- d'un diplôme de trois ans d'études universitaires dans le domaine du Droit, et si possible avec une spécialisation en droit européen et / ou droit des affaires. Sont admis en équivalence, sous condition, les diplômés de Sciences Politiques et d'Economie ou de toute autre matière permettant une acquisition des bases fondamentales du droit européen des affaires ;
- d'une excellente maîtrise du français.

Les étudiants admis en Master I au tour extérieur (ceux qui n'ont pas été inscrits en Licence au Collège) ne peuvent obtenir le diplôme de Licență roumaine par le biais du Collège, mais doivent cependant suivre les matières en langue roumaine de la maquette pédagogique du Collège (voir « Matières enseignées en roumain »).

Le dossier de candidature doit être déposé auprès du Secrétariat du Collège juridique (en salle 122 de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest). Il comprend :

- une lettre de motivation rédigée en français par le candidat,
- un curriculum vitae,
- une copie - jamais d'originaux - du dossier universitaire (diplômes et relevés de notes)
- tout autre élément jugé utile (notamment ceux de nature à justifier le niveau de compétences en langue française).

Toutes les pièces du dossier doivent être rédigées ou traduites en français et déposées en une fois.

Attention : les étudiants titulaires de diplômes autres que roumains (y compris le diplôme du Baccalauréat) doivent obtenir une autorisation d'inscription à l'Université de Bucarest de la part des autorités roumaines. La procédure étant longue, il est fortement recommandé de faire les démarches nécessaires au plus tard au mois de juin précédant l'année universitaire dans laquelle ils souhaitent s'inscrire. Informations auprès du bureau des relations internationales de l'Université de Bucarest et sur www.cnred.edu.ro.

Admissions en Master 2 (cinquième année)

Citoyens des Etats membres de l'Union européenne :

L'entrée au Master 2 est conditionnée à la réussite d'un concours d'entrée organisé au cours du mois de septembre qui précède la rentrée universitaire (celle-ci ayant lieu début octobre).

Le concours comprend deux épreuves orales en langue française, qui consistent à vérifier le bon niveau de connaissance de la langue française, notamment juridique, ainsi que la solidité des connaissances générales en matière de droit européen.

Les candidats doivent déposer un dossier auprès du Secrétariat de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest (voir www.drept.unibuc.ro) et s'acquitter d'une taxe pour le concours d'entrée (cette taxe est différente de celle correspondant aux frais d'inscription, qui sont à régler ultérieurement, en cas de réussite au concours et d'inscription en Master 2).

Attention : les étudiants titulaires de diplômes autres que roumains (y compris le diplôme du Baccalauréat) doivent obtenir une autorisation d'inscription à l'Université de Bucarest de la part des autorités roumaines. La procédure étant longue, il est fortement recommandé de faire les démarches nécessaires au plus tard au mois de juin précédant l'année universitaire dans laquelle ils souhaitent s'inscrire. Informations auprès du bureau des relations internationales de l'Université de Bucarest et sur www.cnred.edu.ro.

Citoyens d'Etats tiers à l'Union européenne :

Les admissions se font sur dossier. Les dossiers de candidature doivent être adressés au Collège juridique (Secrétariat, salle 122 de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest) et au bureau des relations internationales de l'Université de Bucarest (situé au sein de la Faculté de Droit) au plus tard le 1er juillet précédant l'année universitaire.

Les dossiers se composent : du dossier universitaire des quatre dernières années, d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation rédigée en français par le candidat, et d'une copie d'une pièce d'identité.

Attention : les étudiants titulaires de diplômes autres que roumains (y compris le diplôme du Baccalauréat) doivent obtenir une autorisation d'inscription à l'Université de Bucarest de la part des autorités roumaines. La procédure étant longue, il est fortement recommandé de faire les démarches nécessaires au mois de juin précédant l'année universitaire dans laquelle ils souhaitent s'inscrire. Informations auprès du bureau des relations internationales de l'Université de Bucarest et sur www.cnred.edu.ro.

Inscriptions

Les inscriptions à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest et les inscriptions à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (double inscription : l'une à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest, l'autre à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, par l'intermédiaire du Collège juridique) se font une fois validées les procédures d'admission, selon les conditions, notamment financières, indiquées chaque année :

- sur le site internet de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest (www.drept.unibuc.ro),
- sur le site internet du Collège juridique (www.collegejuridique.ro ; rubrique « inscriptions »).

A titre indicatif, les frais d'inscription à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne s'élèvent, pour 2015-2016, à :

- 250 € par année de Licence (Licence 1, Licence 2, Licence 3),
- 300 € pour l'année de Master 1,
- 340 € pour l'année de Master 2.

Accès

Le Collège juridique franco-roumain d'études européennes se trouve au sein de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest (Boulevard Kogălniceanu n° 36-46), au premier et au second niveau de son prestigieux Palais, entouré d'un parc où se trouve une partie des résidences universitaires de l'Université de Bucarest.

Les salles affectées au Collège juridique sont les salles 115, 116 et 122, ainsi que l'Amphithéâtre Basilescu.

Le Palais de la Faculté de Droit, classé monument historique, est situé dans le centre de la ville, non loin de l'ultra-centre, entre le Parc Cișmigiu et l'Opéra de Bucarest.

Comment se rendre au Collège juridique ?

En Bus : lignes du Boulevard Regina Elisabeta - Mihail Kogălniceanu.

En métro : ligne 2, station Eroilor.



L'excellence par le Droit



COLLÈGE JURIDIQUE
franco-roumain d'études européennes

www.collegejuridique.ro